

# SYNDICAT MIXTE DU VAL D'ALLOS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL

REUNION DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze le 10 avril, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMVA, Immeuble François Mitterrand à Digne les Bains, sous la présidence de M. René MASSETTE, Président du SMVA, dans la salle de délibérations du Comité Syndical.

Etaient présents :

M. MASSETTE René  
Mme PRIMITERRA Geneviève  
Mme VALLEE Alberte  
M. POURCIN Pierre  
Mme CAIS Chantal  
M. MATHERON Julien  
Mme BOIZARD Marie-Annick  
M. CALVIN Laurent



Etaient excusés :

M. AUBERT Roland a donné pouvoir à René MASSETTE

Assistaient également à la réunion :

M. MATH Michel Directeur général adjoint pôle Développement durable et territoires  
M. VENTRE Pascal Directeur du Développement de l'Environnement et de l'Eau  
Mme RENAUX Violette Payeuse départementale  
M. CAPECCHI Stéphane Directeur du SMAP  
M. LYONS Hervé chargé des opérations au SMAP  
Mme SIGILLO Sabrina Gestionnaire au SMAP  
Mme LAURE Sylvie Gestionnaire au SMAP

Monsieur le Président de séance fait procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

# SYNDICAT MIXTE DU VAL D'ALLOS

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

\*

\*\*

Réunion du : 10 avril 2015

**Objet** : Délégation générale au Président du Syndicat Mixte du Val d'Allos pour signer et déposer tous documents nécessaires aux demandes d'autorisations préalables à l'exécution des travaux sur les sites du Val d'Allos.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-1 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes, les articles L 5721-2 et suivants et l'article L 5211-2 relatif aux dispositions communes applicables aux E.P.C.I.C.

VU les statuts du Syndicat Mixte du Val d'Allos,

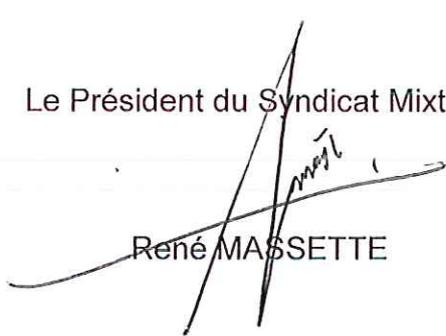
CONSIDERANT l'obligation, pour les travaux programmés par le SMVA sur les sites du Val d'Allos, de déposer des demandes d'autorisation de diverses natures, préalable à leur exécution.

LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE

### ARTICLE UNIQUE :

**AUTORISE** - d'une manière générale - le Président du S.M.V.A. à signer et à déposer tous documents nécessaires aux demandes d'autorisations préalables à l'exécution des travaux sur les sites du Val d'Allos : demandes d'autorisations d'urbanisme, de défrichement, autorisations diverses.

Le Président du Syndicat Mixte

  
René MASSETTE